Nations Unies S/2002/984



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 9 septembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application de la résolution 1244 (1999), le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 juillet 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-57890 (F) 050902 110902

Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (1er au 31 juillet 2002), un peu plus de 33 300 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés sur le terrain.

2. La situation générale au Kosovo au cours du mois de juillet est demeurée généralement stable.

Sécurité

3. Les incidents les plus sérieux ayant eu lieu dans la province en juillet ont été deux attentats à l'explosif distincts dans la municipalité de Vitina où l'intimidation interethnique est depuis longtemps monnaie courante. Le premier incident a eu pour cadre le quartier de Balance : une grenade y a endommagé un magasin appartenant à un Albanais du Kosovo, causant des dommages matériels mineurs. Le deuxième incident a consisté en une série de cinq à sept explosions à Klokot, semblant faire partie d'une opération planifiée. Quatre maisons abandonnées appartenant à des Serbes du Kosovo ont été gravement endommagées et deux soldats de la KFOR ont été blessés bien que l'on pense que la KFOR n'ait pas été visée. Ces deux incidents ne semblent pas être reliés.

4. Le nombre de manifestations a encore diminué par rapport au mois précédent, passant de 66 à 50. La majorité d'entre elles ont été une réaction à l'arrestation en juin de six anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo pour des crimes qui auraient été commis au cours de la guerre de 1999. La manifestation la plus importantes, à laquelle ont participé quelque 1 000 personnes, s'est déroulée le 9 juillet dans le centre de Pristina.

5. La KFOR a continué de mener des opérations de ratissage sur l'ensemble du territoire du Kosovo dans le cadre de sa campagne de lutte contre la contrebande des armes et les activités terroristes. Chaque jour, en juillet, des saisies d'armes et de munitions (245 armes, 281 grenades et mines et 27 041 cartouches, au total) ont été opérées.

6. Le 17 juillet, à la demande de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la KFOR a planifié une opération de transfert du contenu de 150 barils corrodés dans de nouveaux barils dans une usine de peinture désaffectée à Vucitrn, offrant en outre un appui général, les services d'experts et du matériel NBC (protection antinucléaire, bactériologique et chimique) au Groupe des matières industrielles toxiques du Corps de protection du Kosovo (CPK).

7. Le 19 juillet, les pompiers et le personnel médical de la KFOR ont apporté leur aide aux autorités civiles et au CPK pour venir à bout d'un incendie qui s'était déclaré à la centrale électrique « B », près d'Obilic, à 10 kilomètres au nord-ouest de Pristina, après que la foudre était tombée sur un transformateur. Un employé de la centrale est mort et 34 autres ont été traités pour inhalation de fumée. Jusqu'à ce que la centrale « B » soit réparée (ce qui pourrait prendre six mois), l'électricité dans la province a été rationnée, la centrale « A » ne produisant que 40 % des

besoins normaux en électricité au Kosovo. Aussi bien la KFOR que la MINUK utilisent leurs propres groupes électrogènes pour réduire la consommation.

8. Le 22 juillet, la KFOR, à la demande de la MINUK, a renforcé les patrouilles à Dakovica afin de faire cesser les pillages qui s'étaient produits lorsque la ville s'était trouvée sans électricité à la suite d'une tempête. De nombreuses personnes ont été blessées et deux enfants ont été tués au cours de la tempête, qui a également détruit la toiture de 50 maisons. La KFOR est intervenue pour aider à dégager les principales rues bloquées par les arbres qui étaient tombés, distribuer des denrées alimentaires et des soins médicaux, et régler la circulation.

9. Le 25 juillet, la KFOR est intervenue pour aider à évacuer et à secourir les civils victimes d'un accident d'autocar près du point de passage de la frontière de Kulina, qui dépend de la brigade multinationale (ouest). L'autocar provenait du Monténégro. L'accident a fait 10 morts et quelque 25 blessés.

Sécurité aux frontières et aux limites entre les zones

10. La KFOR a poursuivi ses activités le long de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[1] et avec l'Albanie. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents liés au passage illégal des frontières a continué de diminuer. Neuf incidents seulement ont été signalés au mois de juillet.

11. On a signalé depuis le mois de mai un certain nombre d'incidents survenus le long de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, au cours desquels des coups de feu à l'arme légère ont été échangés. La plupart se sont produits près du poste frontière de Straza. On n'a signalé ni blessé ni dégât matériel.

12. En ce qui concerne la ligne de démarcation administrative avec la Serbie, la surveillance de deux points de passage de la frontière a été confiée à la police de la MINUK à partir du 31 juillet, conformément à un mémorandum d'accord entre la KFOR et la MINUK. Il y a à l'heure actuelle 18 points de passage le long de frontière, ou des limites intérieures, avec l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie. Cinq de ces points de passage sont gardés par des hommes de la KFOR et 11 par des hommes de la MINUK (avec l'appui de la KFOR) et deux sont surveillés par des patrouilles. Treize des points de passage sont situés le long de la ligne de démarcation administrative avec la Serbie.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

13. Le CPK compte actuellement 3 860 hommes en service actif et une réserve de 740 hommes. Chaque trimestre, un certain nombre d'hommes sont ôtés du service actif pour devenir réservistes. L'objectif est de réduire à 3 052 le nombre de membres à plein temps d'ici à janvier 2003 et de disposer à cette date d'une réserve de 2 000 hommes.

14. Au cours de la période considérée, deux officiers ont été renvoyés pour avoir commis à plusieurs reprises des infractions au code de discipline du CPK et pour avoir fait des déclarations non autorisées à la presse. Au mois de juillet, 28 cas d'absentéisme et cinq de détention illicite d'armes ont été enregistrés.

---

[1] La Turquie reconnaît ce pays sous le nom que celui-ci s'est donné dans sa constitution, à savoir : République de Macédoine.

15. Le Groupe de travail du CPK chargé des infrastructures, composé de membres de la KFOR, de la MINUK et du CPK, a commencé l'inspection des sites au début de juillet et devrait avoir terminé au début d'août. Un rapport sur ses conclusions et recommandations sera publié le 31 août.

16. Le nombre total d'armes détruites dans le cadre du programme de destruction des armements est maintenant de 20 913. Au cours de la période considérée, 7 568 armes ont été détruites.

17. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie se sont généralement conformées aux dispositions de l'Accord militaire technique.

Coopération avec des organisations internationales

18. La KFOR continue à fournir, à leur demande, une assistance quotidienne aux organisations internationales et non gouvernementales dans tout le Kosovo, et une aide en matière de sécurité à l'appui des opérations de police de la MINUK.

19. Le 2 juillet, la police de la MINUK et des représentants de la KFOR ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération et la coordination entre la police et les forces militaires. Le mémorandum d'accord définit essentiellement les conditions du transfert de responsabilités de la KFOR à la police de la MINUK dans les domaines suivants : sécurité publique générale, maîtrise des manifestations et application et contrôle des couvre-feux dans la région de Mitrovica (y compris Vucitrn, Srbica, Zubin Potok, Leposavic et Zvecan). Le mémorandum d'accord sera complété par deux accords techniques distincts qui permettront de mettre en place des mécanismes de mise en commun de l'information et d'assurer une intervention efficace en cas d'incidents.

20. Le 9 juillet, la KFOR a pris la première mesure en vue du transfert à la police de la MINUK de la responsabilité concernant la sécurité des trains, dans le cadre de la stratégie de transition en matière de sécurité convenue par la KFOR et la MINUK. La KFOR apporte une aide pour le dégagement des débris placés sur les voies de chemins de fer et assure, depuis la fin du mois de juin, la sécurité du service ferroviaire entre la ligne de démarcation administrative et la ville de Lesak, un service qui constitue un prolongement de l'appui qu'elle apporte, depuis mars 2002, à la sécurité des trains, des voies et des gares entre Djeneral Jankovic et la municipalité de Lesak.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

21. L'approche progressive qui a été adoptée par la KFOR en ce qui concerne le retour des réfugiés a encouragé la MINUK et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à appliquer des politiques consistant à respecter la liberté de mouvement et à autoriser les visites. Le nombre de ces dernières irait croissant et, dans certains cas, sans que la KFOR soit intervenue. Au cours des cinq premiers mois de 2002, 874 membres de groupes minoritaires sont retournés au Kosovo (chiffres du HCR), dont 383 Serbes du Kosovo et 491 membres d'autres minorités.

Perspectives

22. La situation au Kosovo en ce qui concerne la sécurité demeure stable. On note des signes d'une plus grande liberté de mouvement. L'incidence des crimes graves est faible.
